

JL CONSEIL & GESTION

Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 20.000 €
Siège social : 46, avenue Daumesnil
75012 Paris

810 642 959 RCS PARIS
(ci-après, la "**Société**")

---***---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2024**

---***---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 29 juillet,

A 12 heures,

Le soussigné, Monsieur Jérémy LESPAGNOL, Président et Associé Unique de la société JL CONSEIL & GESTION, société par actions simplifiée à associée unique, au capital de 20.000 € (ci-après, la « **Société** »),

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jérémy LESPAGNOL, Président et Associé Unique de la société JL CONSEIL & GESTION souhaite procéder au transfert du siège social de la Société en dehors des départements limitrophes du siège actuel, à compter de ce jour.

2. A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société à compter de ce jour, du 46, avenue Daumesnil – 75012 Paris au 5, rue de l'Industrie – 74000 Annecy.

*
* * *

Cette décision est adoptée.

ds
JL

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège de la société est fixé à ANNECY (74000), 5, rue de l'Industrie, dépendant du ressort du Registre du commerce et des sociétés d'Annecy, lieu de son immatriculation actuelle au RCS ».

L'ensemble des autres stipulations de l'article 4 des statuts de la Société demeure inchangé.

*
* * *

Cette décision est adoptée

TROISIEME DECISION

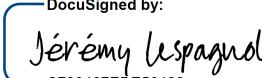
L'Associé Unique confère tous les pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales relatives aux décisions de l'ordre du jour.

*
* * *

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Jérémie LESPAGNOL
Président et Associé Unique

DocuSigned by:

Jérémie Léspagnol
C799467EDE56422...